Greffe
du Tribunal de Commerce de
ROUBAIX - TOURCOING
51, Rue du Capitaine Aubert
BP 30099
59052 ROUBAIX CEDEX 01

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

Sté PARTNER SYSTEMES
42 RUE DU MARECHAL FOCH
59100 ROUBAIX

Dépôt effectué par :

Sté PARTNER SYSTEMES
42 RUE DU MARECHAL FOCH
59100 ROUBAIX

Numéro RCS : ROUBAIX - TOURCOING B 383 313 459 <21941/1991B00702>

Pièces déposées le 24/03/2005	Numéro : 2501485
Procès-verbal d'Assemblée du 28/01/2005 - Changement d'Administrateur	

Le Greffier associé, J. SOINNE

Toute reproduction du présent extrait, même certifié conforme, est nulle si :
LA TRAME CI-DESSOUS DE COULEUR ROUGE SIGNIFIE QUE VOUS N'ES
EN PRÉSENCE D'UN ORIGINAL ÉMANANT DU GREFFE

Toute reproduction du présent extrait, même certifiée conforme, est sans valeur.
LA TRAME CI-DESSUS DE COULEUR ROUGE SIGNIFIE QUE VOUS ÊTES
EN PRÉSENCE D'UN ORIGINAL ÉMANANT DU GREFFE

T5014 85

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 28 JANVIER 2005

L'an deux mil cinq,

Le vingt-huit janvier à dix-neuf heures,

Les actionnaires de la société **PARTNER SYSTEMES**, société anonyme au capital de €. 48 125, dont le siège est à ROUBAIX 42 rue du Maréchal Foch, se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation faite par le conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence que les actionnaires ont émargée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par M. Thierry RYDRYCH, Président directeur général.

Mme Annie RYDRYCH et M. José GOUTAS, actionnaires présents, disposant tant par eux-mêmes que par mandataires du plus grand nombre de voix et acceptant ces fonctions, sont désignés comme scrutateurs.

M. Laurent CHARLES est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 3 120 actions sur les 3 125 actions composant le capital social.

En conséquence, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

M. le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- le rapport du président directeur général,
- la feuille de présence de l'assemblée certifiée par le bureau,
- les documents divers mis à la disposition des actionnaires avant l'assemblée.

M. le Président précise que tous les documents exigés par la loi ont été tenus à la disposition des actionnaires pendant le délai prévu. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

M. le Président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- nomination d'administrateurs
- pouvoirs à donner pour effectuer les formalités.

Copie certifiée conforme

Puis il donne lecture du rapport du Président directeur général.

Après échanges de vues, personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix :

Première résolution

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur José GOUTAS, demeurant 162 rue Gabriel Péri à MARCQ EN BAROEUL (59700), en qualité de nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Bertrand BAILLEUX, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à la tenue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2006.

Son contrat de travail, antérieur à la présente nomination, continuera de produire tous ses effets (rémunération propre, droit à congés payés, remboursement de frais…).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Laurent CHARLES, demeurant 80/351 rue du Docteur Legay à LA MADELEINE (59110), en qualité de nouvel administrateur en remplacement de Madame Corinne DESCHAMPS, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à la tenue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2006.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour procéder à toutes les formalités légales de publicité par insertions, dépôt au greffe, mention au registre du commerce et des sociétés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt heures et le présent procès-verbal a été dressé, que les membres du bureau ont signé après lecture.

Le Président, | **Les Scrutateurs,**

Thierry RYDRYCH | Annie RYDRYCH | José GOUTAS

Le secrétaire,

Laurent CHARLES

Copie certifiée conforme